

■ décharge

La Glacière : de nouveaux éléments réveillent le spectre de la pollution

Nouveau coup de chaud dans le dossier de la décharge de la Glacière qui oppose son exploitant, Sud-Est Assainissement, à la mairie de Villeneuve-Loubet et diverses associations de défense de l'environnement. L'action se passe en deux temps. En juin dernier, dans un pré-rapport, les experts mandatés par le tribunal administratif remettent en cause le choix du site d'implantation de La Glacière. En dépit d'un terrain considéré comme perméable et plein de failles, ils ne concluent pas pour autant à une pollution des eaux.

Coup de théâtre en octobre, selon ces mêmes experts : « Toutes les analyses disponibles n'ont pas été versées aux débats par Sud-Est Assainissement, la DDASS et la DRIRE. » Et c'est là que les choses se corsent. Ces nouveaux éléments (2500 pages de résultats d'analyses transmises par Sud-Est Assainissement) révèlent la présence de polluants tels que l'aluminium, le cyanure ou le plomb dans le bassin récu-

pérant les jus des déchets. Une révélation qui agite l'association de Défense de l'environnement de Villeneuve et son président Serge Jover : « Les experts ont établi que La Glacière n'est pas étanche. Nous sommes donc très inquiets de la migration possible de ces éléments toxiques vers les nappes alluviales. » Inquiétude légitime puisque ces nappes alimentent en eau les villes de Villeneuve-Loubet et Cagnes-sur-Mer.

Mise au point le 15 mars

Alain-Jean Vernet, l'un des deux experts du tribunal administratif tempère : « Nous travaillons sur l'infini décimal. Les anomalies que nous avons relevées peuvent être liées à des erreurs de mesure. C'est ce que nous devons vérifier. » Une réunion est d'ores et déjà prévue à cet effet le 15 mars en mairie de Villeneuve. Une rencontre très attendue par Jean-Marie Bertin, directeur général de Sud-Est Assainissement : « Nous venons de prendre connaissance de la nouvelle position des experts. Nous apporterons



Les nappes de la Glacière alimentent en eau Villeneuve et Cagnes. (DR)

toutes les réponses à leurs questions lors de la réunion du 15 mars. Nous n'avons rien à cacher. L'ensemble des résultats des analyses a toujours été à disposition des experts qui pouvaient les demander. » M. Vernet botte en touche : « Nous nous contentons de travailler sur les éléments qui nous sont transmis. Chaque partie agit comme elle l'entend dans la défense de ses intérêts. Le juge appréciera le comportement de chacun. »

MARION COURTASSOL

La Glacière reçoit 270 000 t de déchets par an en provenance de tout le département. Créée en 2000, elle devrait être opérationnelle jusqu'en 2010.